



ONATEL-SA Communiqué de presse

Ouagadougou, 22 Juillet 2015

RESULTATS DU 1^{ER} SEMESTRE 2015

Forte progression du Résultat Net : +51% à 11,1 Mds FCFA

Résultats financiers en hausse

Au 30 juin 2015, le chiffre d'affaires de ONATEL-SA affiche une progression de 9% et ressort à 72,2 Mds FCFA contre 66,4 Mds FCFA en 2014. Cette croissance du chiffre d'affaires s'explique principalement par les revenus générés du trafic sortant prépayé et de l'international entrant.

Le résultat d'exploitation s'établit à 17,2 Mds FCFA, en progression de 42% par rapport à juin 2014.

Le résultat des activités ordinaires est en hausse de 44% soit 16,3 Mds FCFA contre 11,3 Mds FCFA pour la même période de l'année 2014. La hausse du chiffre d'affaires explique essentiellement la formation de ce niveau de résultat.

La poursuite de la politique d'optimisation des coûts galvanise le niveau actuel de nos marges.

Le résultat net ressort à près de 11,1 Mds FCFA contre 7,4 Mds FCFA.

Développement soutenu de la base client

La base clients de ONATEL-SA Fixe et Mobile continue de se développer à un rythme soutenu et s'établit à près de 6,5 millions de clients au 30 juin 2015.

Le segment mobile maintient la croissance de l'activité de ONATEL-SA avec un parc d'abonnés de près de 6,4 millions de clients, en progression de 18% par rapport à 2014.

Au cours du premier semestre 2015, ONATEL a poursuivi les investissements pour étendre et améliorer davantage la qualité du réseau.

La poursuite du développement d'offres compétitives a inversé la tendance de l'évolution des usages des clients actifs prépayés en passant de -5% à +4%.

Sous l'effet de la concurrence du Mobile, les parcs Fixe et Internet enregistrent des baisses respectives de 7% et de 14%.

Données Financières

<i>(En Millions FCFA)</i>	Comptes semestriels 30 juin 2015	Comptes semestriels 30 juin 2014	% Var.
Chiffre d'affaires	72 202	66 399	9%
Résultat d'exploitation	17 180	12 066	42%
Résultat financier	-917	-765	20%
Résultat des activités ordinaires	16 263	11 301	44%
Impôt sur le résultat	5 151	3 949	30%
Résultat net	11 113	7 353	51%

Données Opérationnelles

<i>Parc des abonnés</i>	Données semestrielles 30 juin 2015	Données semestrielles 30 juin 2014	% Var.
Parc mobile actif	6 381 209	5 393 520	18%
Parc Fixe	79 243	85 605	-7%
Parc Internet	15 348	17 932	-14%

Informations complémentaires :

Les comptes de ONATEL-SA au 30 juin 2015 ont fait l'objet d'une revue limitée par les cabinets SOFIDEC et SECCAPI.

Perspectives :

La société anticipe un maintien de cette tendance pour le troisième trimestre 2015 sous réserve de tout événement exceptionnel majeur qui viendrait à perturber son activité.

A propos de ONATEL-SA :

ONATEL-SA est un opérateur global de télécommunications au Burkina Faso, coté au Premier Compartiment du marché des actions de la BRVM de l'UEMOA, leader sur l'ensemble de ses segments d'activités, Fixe, Mobile et Internet. Les actionnaires de référence sont le groupe Maroc Telecom (51%) et l'Etat du Burkina Faso (26%).

Pour plus d'informations, veuillez en faire la demande au siège social de la société, sis au 705, Avenue de la nation – 01 BP 10 000 Ouagadougou 01 ou bien consulter le site web : www.onatel.bf

(1) Le parc actif, constitué des clients prépayés, ayant émis ou reçu un appel voix (payant ou gratuit) ou ayant émis un SMS ou MMS durant les trois derniers mois et des clients postpayés non résiliés.



**ATTESTATION DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LA SINCERITE DES
INFORMATIONS DONNEES ETABLIE EN APPLICATION DE L'ARTICLE 849 DE
L'ACTE UNIFORME DE L'OHADA RELATIF AU DROIT DES SOCIETES
COMMERCIALES ET DU GROUPEMENT D'INTERET ECONOMIQUE**

COMPTES SEMESTRIELS

Période du 1^{er} janvier au 30 juin 2015

SECCAPI

AUDIT ET CONSEIL

Françoise TOE

Expert-comptable Diplômée d'Etat

01 BP 4908 Ouagadougou 01

BURKINA FASO

SOFIDEC

NEXIA INTERNATIONAL

Oumarou Gilbert SINARE

Expert-comptable

01 BP 3800 Ouagadougou 01

BURKINA FASO

RAPPORT D'EXAMEN LIMITE

OFFICE NATIONAL DES TELECOMMUNICATIONS AU BURKINA FASO
ONATEL SA
01 BP 10 000 Ouagadougou 01**RAPPORT D'EXAMEN LIMITE**
COMPTES INTERMEDIAIRES AU 30 JUIN 2015

Mesdames, Messieurs,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par l'Assemblée Générale des actionnaires de la société ONATEL SA et en application de l'article 849 de l'Acte Uniforme de l'OHADA relatif au Droit des Sociétés Commerciales et du Groupement d'Intérêt Economique, qui dispose que « Les sociétés dont les titres sont inscrits à la bourse des valeurs d'un ou plusieurs Etats parties doivent, dans les quatre mois qui suivent la fin du premier semestre de l'exercice, publier dans un journal habilité à recevoir les annonces légales de ces Etats parties un tableau d'activités et de résultat ainsi qu'un rapport d'activité semestriel accompagné d'une attestation du commissaire aux comptes sur la sincérité des informations données », nous avons procédé à :

- l'examen limité des comptes intermédiaires de la société ONATEL SA, relatifs à la période du 1^{er} janvier au 30 juin 2015 tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- la vérification des informations données dans le rapport semestriel d'activité.

Ces comptes ont été établis par la Direction générale. Il nous appartient sur la base de notre audit d'exprimer notre conclusion sur ces comptes.

Conclusion sur les comptes

Nous avons effectué notre examen limité selon les normes internationales d'audit. Un examen limité consiste essentiellement à s'entretenir avec les membres de la direction en charge des aspects comptables et financiers et à mettre en œuvre des procédures analytiques. Ces travaux sont moins étendus que ceux requis pour un audit effectué selon les normes internationales d'exercice professionnels.

En conséquence, l'assurance que les comptes, pris dans leur ensemble, ne comportent pas d'anomalies significatives obtenues dans le cadre d'un examen limité est une assurance modérée, moins élevée que celle obtenue dans le cadre d'un audit.

Nos observations les plus significatives sont les suivantes :

- L'analyse de la dotation aux provisions pour prime de productivité au 30/06/2015, a révélé une sous-estimation des provisions comptabilisées pour un montant de **FCFA 81 624 134**. Une dotation aux provisions du même montant aurait dû être comptabilisée.

Considérant le fait que l'impact comptable de l'observation ci-dessus est inférieur à notre seuil de signification, nous donnons l'assurance que les comptes intermédiaires au 30/06/2015 sont réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société ONATEL S.A à la fin de cet arrêté.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé à la vérification des informations données dans le rapport semestriel d'activité commentant les comptes semestriels sur lesquels a porté notre examen limité. Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes semestriels.

Ouagadougou, le 20 juillet 2015

Les Commissaires aux Comptes

SECCAPI SARL



Françoise TOE

Associée gérante

Expert-comptable diplômée d'Etat

inscrit au Tableau de l'Ordre National des Experts
Comptables et Comptables Agréés du Burkina Faso

SOFIDEC - SARL



Oumarou Gilbert SINARE

Associé Gérant

Expert-Comptable

inscrit au Tableau de l'Ordre National des Experts
Comptables et Comptables Agréés du Burkina Faso